



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU CROULT
ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 09 MARS 2020 À 9H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Guy MESSAGER, Président - Didier GUEVEL, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président, Jean-Luc HERKAT, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente -

Absent(s) excusé(s) :

Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gilles MENAT, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente, Maurice MAQUIN, Vice-Président - Monsieur Antoine ESPIASSE, Vice-Président

Assistaient également :

Éric CHANAL, Directeur Général - Pascale MARTY et Déborah TANGUY, Directrices Générales Adjointes

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Guy MESSAGER donne les dates d'installation, ainsi que les dates de désignation des délégués des trois Conseils Communautaires.

1) Plan de sensibilisation des Élus :

Les Élus visionnent le MOOC : « Travaux en rivière les clés pour réussir son chantier ». Lien de la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=2OnPTFkL6U0>

2) Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 24 février 2020

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

3) Procédures juridiques :

Foncier - avenant n° 1 - Prolongation de la durée d'occupation prévue dans la convention temporaire n° 2019-10-60 signée le 17 octobre 2019 entre Monsieur AYROLLE, Madame EVEILLECHIEN et le SIAH, afin de permettre le déplacement du poteau électrique ENEDIS

Après exposé du dossier par Déborah TANGUY, le Bureau donne son accord pour la signature de l'avenant, sans incidences financières.

Référé préventif - Assignation de la SCCV VILLIERS-LE-BEL - Projet immobilier « RÉSIDENCE O'CENTRE » situé au 77 Avenue Pierre Dupont à VILLIERS-LE-BEL - Désignation d'un Vice-Président

Requête en référé - Affaire commune de BAILLET-EN-FRANCE c/CECOS

Après exposé de ces dossiers par Pascale MARTY, le bureau désigne Didier GUEVEL aux fins de représentation du SIAH.

Point sur la Personne Responsable de l'accès aux documents administratifs (« PRADA »)

Après présentation du dossier par Pascale MARTY, les Élus valident la démarche engagée par les services du SIAH.

Retour sur la réunion du 24 février 2020 Attributions de compensation - Collecte, transport eaux pluviales - Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

Guy MESSAGER relate le déroulement de la réunion animée par Patrick RENAUD, les enjeux et les potentielles positions futures des Maires en matière de fixation des taux d'imposition.

Jean-Luc HERKAT indique avoir demandé un descriptif de la compensation de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

Guy MESSAGER répond que ce sont les services fiscaux qui prélèvent les impôts.

Loi engagement et proximité du 27 décembre 2019

Les Élus prennent connaissance des principales dispositions de la loi.

Courrier adressé aux communes concernant la désignation des délégués du SIAH du Croult et du Petit Rosne

Les Élus prennent connaissance du courrier.

a) Définition des critères des marchés publics :

Réhabilitation du réseau d'eaux usées intercommunal à proximité des abattoirs de la commune d'ÉZANVILLE (Opération n° 497)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la Rue Balzac de la commune d'ARNOUVILLE

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Guy MESSAGER demande si ces opérations peuvent faire l'objet d'une seule procédure.

Déborah TANGUY répond que cela poserait des soucis en matière d'installations de chantier et que les canalisations concernées n'ont pas le même diamètre.

Analyse financière de l'exécution des contrats de délégation de service public des communes ayant transféré leurs réseaux au SIAH (Marché n° 13-20-22)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Pascale MARTY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

b) Attribution des marchés publics :

Décision - Commande de produits pré affranchis auprès de LA POSTE

Après exposé par Pascale MARTY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à LA POSTE pour un montant de 2 331 € HT.

B. ASSAINISSEMENT

Dépôts de déchets et vol de tampons - Bassin de rétention « Val Le Roy » situé sur le territoire de la commune de BOUQUEVAL

Après présentation du dossier par Pascale MARTY, Didier GUEVEL fait part de la demande d'enlèvement de ces déchets à VÉOLIA.

Dératisation des réseaux de collecte - Retour de la préfecture sur les responsabilités du SIAH

Christophe LANIER, après avoir présenté le contexte, indique la position de l'État, à savoir que cette mission relève de la compétence du Maire en tant que titulaire de la police de la salubrité publique.

Guy MESSAGER énonce que la salubrité publique revêt un nombre certain de missions.

Christophe LANIER explique que les rongeurs se servent des réseaux uniquement pour se déplacer mais que ce n'est pas leur lieu de reproduction. Les réseaux sont des endroits privilégiés pour les éradiquer mais pas pour agir en amont de leur reproduction.

Éric CHANAL ajoute que la réponse des services de l'État n'est pas choquante car la commune est le seul acteur en matière d'hygiène publique, le Maire étant au carrefour de l'assainissement et de la politique de gestion des déchets.

Jean-Luc HERKAT demande si, au moment du transfert de la compétence entre la CARPF et le SIAH, des discussions ont eu lieu.

Guy MESSAGER répond que le sujet n'a pas été abordé à ce moment-là et que le dossier a été ouvert à la suite de la demande de la commune de VILLIERS-LE-BEL.

Déborah TANGUY propose de transmettre un courrier d'information à ce sujet aux Maires après les élections.

Le bureau est favorable à la démarche proposée.

Mutualisation de l'entretien des bacs à graisse, séparateurs à hydrocarbures et postes de relevage des bâtiments communaux par convention entre le SIAH et les communes

Après présentation du dossier par Christophe LANIER avec, en particulier, le fait que seules cinq communes ont répondu sur les 22 sollicitées, les Élus donnent leur accord pour relancer les communes, après les élections municipales dans le but de procéder au montage d'un dossier global.

C. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Circulaire de Monsieur le Préfet C2020-01-03 du 31 janvier 2020 - Mise en œuvre des dispositions relatives aux compétences en matière d'eau et d'assainissement

Le bureau prend connaissance du courrier et de ses implications.

4) Extension de la station de dépollution :

Banque Européenne d'Investissement (BEI) / Monsieur BEROS - Retour sur la visite de la station de dépollution du 03 février 2020

Le bureau prend acte du retour positif de la BEI suite à sa visite au SIAH.

D. FINANCES

Courrier adressé aux gestionnaires d'eau potable concernant la redevance d'assainissement pour la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, redevance au titre de la gestion des réseaux communaux d'eaux usées - Exercice 2020

Courrier adressé à la Direction Départementale des Finances Publiques concernant la fiscalité additionnelle et contributions- exercice de la compétence Collecte des eaux pluviales - Année 2020

Courrier adressé à la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée concernant le gel des taux de la Taxe d'Habitation - Impact sur les autres taxes locales

Courrier adressé à la Direction Départementale des Finances Publiques concernant l'appel à contribution pour la GÉstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GÉMAPI)

Après présentation des dossiers par Pascale MARTY, les Élus prennent connaissance de ces courriers.

E. COMMUNICATION - AFFAIRES PUBLIQUES

Présence du SIAH le 04 février 2020 - Présentation d'Eau de PARIS - Slides

Les Élus prennent connaissance des documents de présentation.

Fin de la réunion de Bureau à 10h30

*Prochaine réunion de Bureau le **lundi 23 mars 2020 à 9h00***